

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de direction n°45-08

Concerne : Soutien financier de CHF 263'000.- pour la contribution 2008-2010 du Conseil régional aux études du projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Responsables: M. Gérald Creteigny et M. Pierre Stampfli

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Historique et contexte

Depuis bientôt une décennie, la région suit les travaux de coopération transfrontalière. Un comité a été créé pour concevoir et développer un projet spatial et de politique de services franco-valdo-genevois, c'est le « projet d'agglomération franco-valdo-genevois » (PAFVG). Ce projet s'inscrit dans la politique fédérale des agglomérations, qui veut promouvoir la planification du futur autour de regroupements territoriaux cohérents, processus indispensable pour la visibilité et la compétitivité des territoires. Cette politique est appuyée financièrement par le fonds d'agglomération, qui a prévu environ 3,5 milliards de francs pour les vingt prochaines années, à répartir entre les 30 projets d'agglomération qui ont été déposés à la fin 2007 à Berne.

Le 5 décembre 2007, les trois partenaires du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, en les personnes de MM. J.-C. Mermoud pour la partie vaudoise, R. Cramer pour la partie genevoise, B. Gaud pour la partie française signaient la charte d'agglomération, ainsi que les représentants des différentes régions des trois entités politiques, dont M. P.-A. Romanens pour le Conseil régional et M. C. Dupertuis pour la Ville de Nyon.

Cette charte repose sur un projet spatial accompagné de mesures, dont la synthèse se décline en quelques termes : 200'000 habitants et 100'000 emplois supplémentaires pour 2030 (prospective basée sur les statistiques de croissance des dernières années), une agglomération compacte, multipolaire et verte. Ce projet concentre donc le développement urbain le long d'axes de transports publics performants, afin de maîtriser l'explosion de la mobilité individuelle et l'étalement urbain, synonyme de perte d'identité et de valeur d'un paysage jusque là relativement préservé, mais en danger. La charte comprend aussi un volet « politiques de services » avec des propositions d'actions dans différents domaines, tels que la santé, la formation, le logement, l'agriculture et la politique des pôles de développement économique, etc.

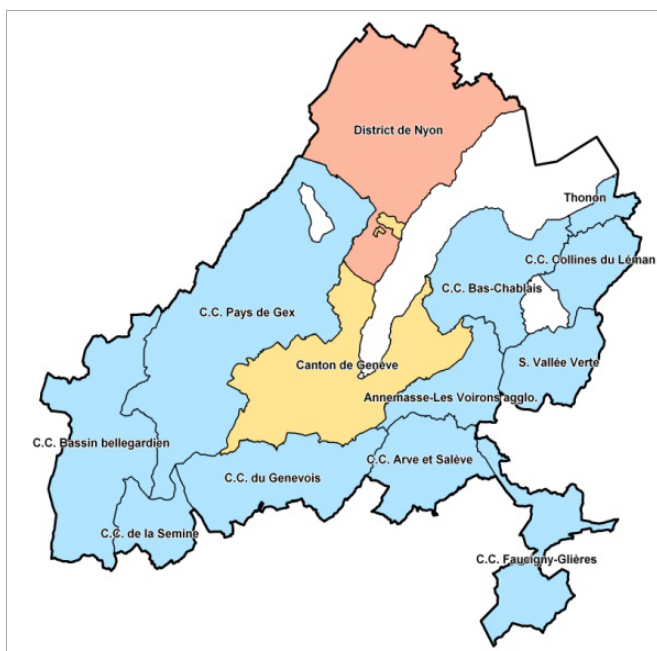
Le Comité du projet d'agglomération (PAFVG) a ainsi pu déposer auprès de la Confédération une demande de subvention destinée à co-financer les mesures d'infrastructures structurantes prévues dans le projet. Une quinzaine de projets d'intérêt d'agglomération ont été identifiés pour le district de Nyon.

Un programme d'étude a été élaboré pour les années 2008-2010 pour procéder à l'approfondissement des mesures énoncées dans la charte, avec une répartition financière des coûts, au prorata du poids démographique de chaque territoire par rapport à l'ensemble, 10% pour le District de Nyon.

Ce programme, ainsi que la répartition financière y relative ont été validés par le Comité politique de pilotage d'octobre 2007. Il est prévu pour le district de Nyon un financement réparti entre, Canton de Vaud, Conseil régional, ville de Nyon pour les études et Canton et région pour les postes, un chef de projet et un stagiaire, liés au projet d'agglomération.

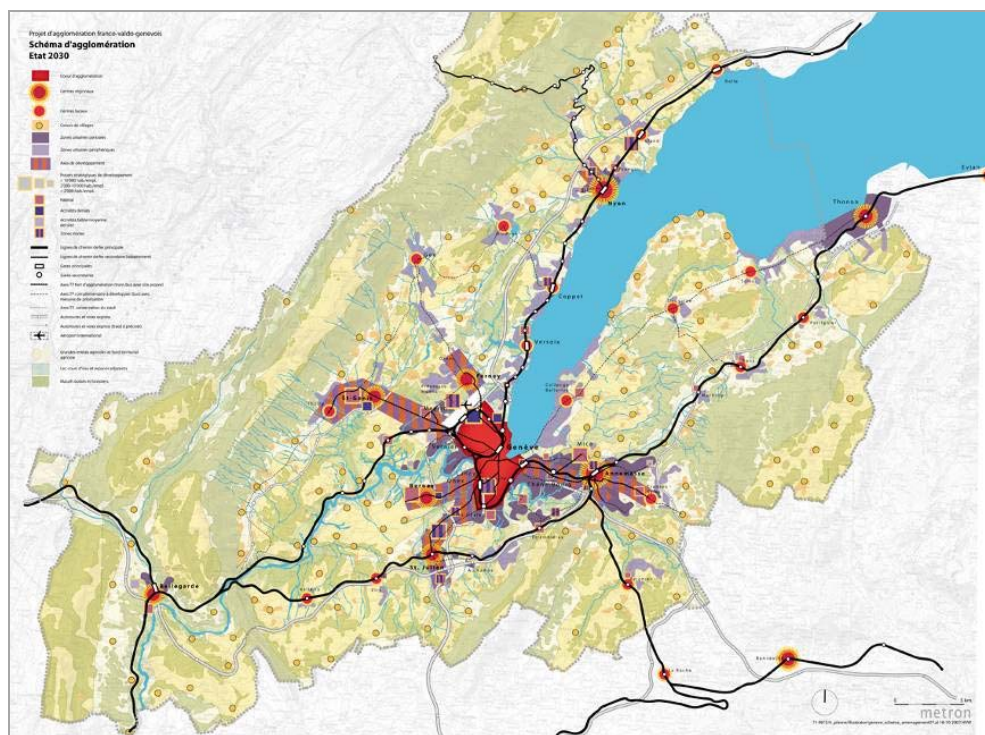
Le recrutement d'un chef de projet (30%) a fait l'objet d'un accord contractuel avec le canton de Vaud qui finance environ 50% du coût du poste de Madame Pascale Roulet, engagée en avril 2008. Le poste de stagiaire accompagnera le développement du projet d'agglomération et fera le lien avec la planification régionale (PDR et SD) en gérant, entre autres les données SIG.

L'objet de ce présent préavis concerne la partie relevant de la Région de Nyon pour les études du projet d'agglomération, programme 2008-2010 et le poste de stagiaire, période 2008-2010.



Périmètre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois

3. Objectifs des études



Projet d'agglomération FVG, décembre 2007

1^{ère} étape 2007

Elaboration du projet d'agglomération accompagné de mesures (projet déposé auprès de la confédération)

Le projet spatial de développement urbain et économique s'est construit autour des axes existants et futurs de transports publics. Le développement des modes doux, piétons-vélos, la construction ou l'amélioration d'infrastructures destinées à favoriser le report modal (P+R) et la modération du trafic font partie intégrante de la planification. Seules ces mesures d'infrastructures destinées à favoriser les déplacements « responsables » sont habilitées à recevoir un financement fédéral du fonds d'agglomération.

Environ 97 mesures (15 pour le district), projets déjà engagés ou nouveaux mais concourants aux objectifs annoncés, ont été présentées pour toute l'agglomération. Elles sont chiffrées et hiérarchisées en trois phases, selon leur degré de maturation, pour coïncider avec le calendrier fédéral, phase A : 2011-2014 pour un début de réalisation, phase B : 2015-2019, phase C : sans calendrier.

Le taux de subvention (max de 45%) et les mesures qui en bénéficieront (celles retenues en A et B), seront annoncés par la Confédération à la fin de l'année 2008. Le taux pourra être renégocié pour la phase B, ainsi que le choix des mesures qui à cette occasion seront retenues, environ 5 ans nous séparant de cette négociation. L'octroi du financement est basé principalement sur le critère de relation entre urbanisation et développement des transports

publics et sur le rapport coût/efficacité des mesures (nombre de personnes desservies par la mesure, liaison transfrontalière, modération, etc.)

Pour le district de Nyon, les mesures suivantes ont été listées :

Mesures	Coûts		Horizon	financement CH	priorité
	M CHF	M€			
12-2 [TC3] Aménagements de priorité TC sur la ligne (Gex –) Divonne – Coppet en liaison avec le renforcement de l'offre			2009 / 2010	VD/Region/Communes	
12-3 [TC1] Amélioration de capacité de la ligne ferroviaire Nyon - St-Cergue - Morez : création et transformation de haltes, nouveau tronçon de doubles voies	13	8.1	2011 / 2014	Infra	A
12-6 [IM] P+R de Coppet et Gland	4.5	2.8	2011 / 2014	Infra	A
12-7 [TC3+IM] Coppet accès gare : desserte du pôle de développement et de la gare (P+R et bus)	4	2.5	2010	Infra	A
12-18 [TC3+IM] Accessibilité TC des gares principales : mesures visant à améliorer le rabattement des transports publics routiers urbains et régionaux sur les gares du réseau national	14	8.8	2015 / 2018	Infra	A
12-9 [TC1] Amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet – Genève : création de deux points de croisements	80	50.4	2015	Infra	B
12-10 [MD] Accessibilité MD de la gare de Coppet : prolongement du passage sous-voie à Coppet,	6	3.8	2015 / 2018	Infra	B
12-11 [IM] P+R de Nyon, Rolle et sur la ligne Nyon - St-Cergue - Morez	12.5	7.9	2015 / 2018	Infra	B
12-12 [TC3] Amélioration du franchissement des jonctions autoroutières de Coppet, Nyon et Gland pour les bus afin de leur favoriser l'accès aux gares de la ligne ferroviaire	30	18.9	2015 / 2018	Infra	B
12-13 [TIM] Aménagement des jonctions autoroutières de Coppet, Nyon et Gland afin d'améliorer la gestion des flux qui entrent sur l'autoroute A1 et en sortent	45	28	2015 / 2018	RN	

Mesures	Coûts		Horizon	financement CH	priorité
	M CHF	M€			
31-1 [TIM] Route de distribution urbaine de Nyon	53	33.4	2010 / 2012	Infra	A
31-2 [TIM] Collectrice ouest de Gland	17	10.7	2011 / 2014	Infra	A
31-3 [MD+MAP] Accessibilité MD des gares : passerelle entre Prangins et Nyon	2	1.3	2015 / 2018	Infra	B
31-4 [MD] Accessibilité MD des gares : nouveau passage sous-voie à Nyon	6	3.8	2015 / 2018	Infra	B
31-5 [MD] Accessibilité MD des gares : nouveau passage sous-voie à Gland	6	3.8	2015 / 2018	Infra	B

2^{ème} étape 2008-2010

Mise en œuvre du schéma d'agglomération ¹

¹ Un document « programme d'étude détaillé 2008-2010 » présente cette mise en œuvre. Il est disponible sur demande au secrétariat du Conseil régional.

Le projet d'agglomération met en cohérence, produit des études générales en subventionne d'autres, mais ne remplace pas les organes de planification des trois territoires qui sont en charge du développement des projets.

Cinq axes de travail:

1. L'approfondissement du schéma d'agglomération.
Mise au point de diverses problématiques globales, comme la valorisation des gares, la politique des pôles de développement économiques vu solidairement entre les trois territoires, etc.
2. Les zooms.
Etudes de projet urbain sur les PACA (« périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération ») et Lignes directrices pour des territoires où les projets sont moins avancés. Le projet change d'échelle et se rapproche de la réalité concrète du territoire en proposant des solutions de développement destinées à servir de base aux documents légaux de planification.
3. Les données de base et le monitoring.
Récolte et mise en commun des données statistiques et géographiques permettant la réflexion globale.
4. Les actions de sensibilisation.
Information, communication et consultation
5. Les instruments d'aménagement.
Développement d'instruments de planification commun, création d'une culture transfrontalière de la planification.

Une partie de ces études seront gérées en direct par le District de Nyon, soit :

Axe 1 Approfondissement du schéma d'agglomération

Etude « Analyse des installations à forte fréquentation »

L'acuité de cette thématique se fait sentir dans un territoire convoité comme celui du district de Nyon.

A. Analyse Installation à forte fréquentation (IFF) (coût de l'étude 100'000 fr.)
Responsable : Comité de pilotage du Projet d'agglomération
Maîtrise d'ouvrage : Nyon Région pour le Projet d'agglomération
Objectifs : Les installations à forte fréquentation génèrent des déplacements nettement supérieurs (5 à 10 fois plus) à la moyenne des équipements de même taille. Il s'agit par exemple des installations commerciales à forte fréquentation (grands centres commerciaux), de grands équipements publics (équipements de sportifs ou culturels de taille d'agglomération, grands hôpitaux, grands centres de formation, etc.). Etant donné l'importance de tels équipements dans l'organisation multipolaire et le

renforcement du rôle des centres depuis les cœurs de village jusqu'au centre de l'agglomération, leurs installations doivent être planifiées à l'échelle de l'agglomération.

La démarche engagée vise ainsi à :

- Définir un IFF
- Etablir une base de travail et de réflexion sur l'attitude à adopter par rapports aux projets d'IFF
- Dresser des principes de localisations souhaitables pour l'implantation d'IFF
- Etablir et décliner une grille de critères et conditions de localisations (sur la base des éléments déjà identifiés sur ce thème dans la Charte du Projet d'agglomération, décembre 2007) comme outil d'aide à la planification.

Etude « Transports marchandises par fret »

Le district est déjà engagé dans une réflexion sur les plateformes rail-route et cette étude complétera est complémentaire à celle sur les installations IFF.

A. Transport de marchandises, Fret (coût de l'étude 90'000 fr.)
Responsable : Comité de pilotage du Projet d'agglomération
Maîtrise d'ouvrage : Nyon Région pour le Projet d'agglomération
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">- Compléter les études mobilité menées à l'échelle de l'agglomération ou réalisées sur des territoires plus restreints (études rail du projet Praille-Acacias-Vernets ; étude logistique rail-route Région de Nyon).- Dresser un état des lieux/diagnostic de la problématique du fret et du transport de marchandises dans l'agglomération ; la mettre en perspective au regard des projections de développement de l'agglomération.- Proposer une organisation globale de la logistique dans l'agglomération (en complément de l'étude réalisée sur les Installations à Forte Fréquentation).- Formuler des propositions de localisation pour les grandes plates formes intermodales- Proposer des mesures de gestion pour la livraison de marchandises dans les centres urbains (centre d'agglomération et centres régionaux), pour le fret urbain (déplacements générés pour l'approvisionnement des activités), (plateformes rail-route, accessibilité, localisation, etc.).

AXE 2 Les zoom.

PACA Nyon-Saint-Cergue-Morez (NStCM)

Pour 8 PACA (périmètre d'aménagement concerté d'agglomération), dont le NStCM, une même procédure est enclenchée : organisation d'une étude test (compétition entre mandataires non anonyme et ouverte), afin d'imaginer les potentiels d'urbanisation le long de l'axe ou autour des haltes pour le NStCM et produire une image directrice de qualité pour l'avenir. Des tables rondes ouvertes à la société civile et aux élus locaux rythment le développement des études, leurs recommandations

participent à l'élaboration du rapport de synthèse destiné à la mise au point d'un schéma directeur intercommunal.

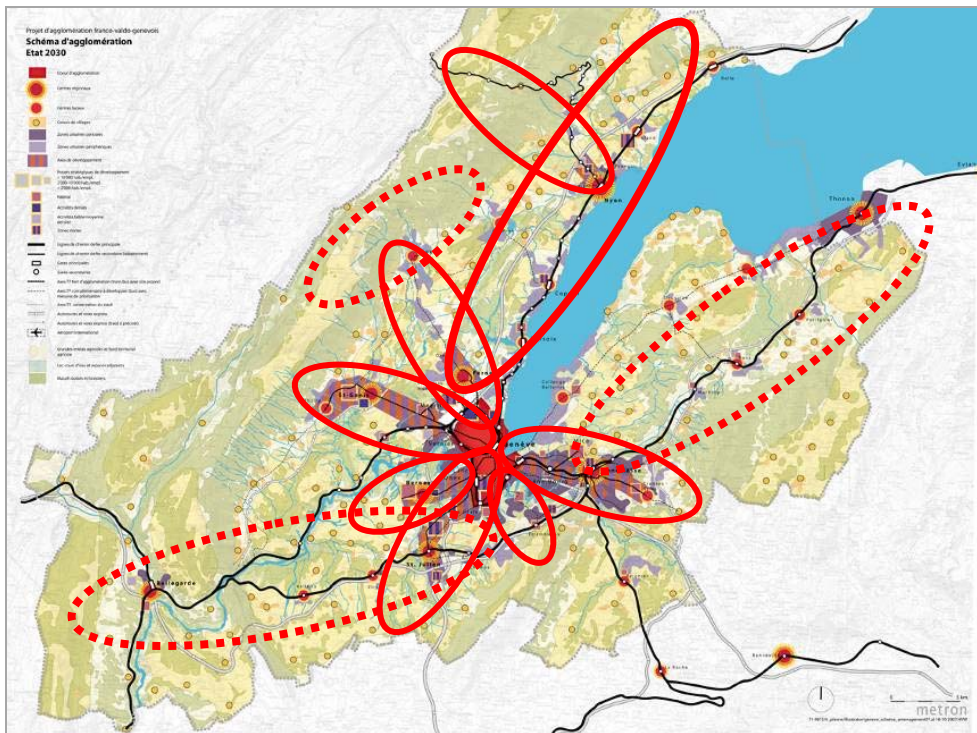
Le PACA NStCM est lié à la mesure d'infrastructure d'amélioration du cadencement de la ligne, prévu au ¼ h jusqu'à Genolier en mesure A, sur l'ensemble de l'axe en mesure B. L'intégration de la Communauté de communes des Rousses au processus et donc le prolongement du rail jusqu'au cœur de la station est un objectif important du point de vue touristique, dont il s'agit encore de définir clairement le calendrier.

PACA Genève-Rolle

Pour ce périmètre, il n'est pas envisagé d'étude test, il s'agit plutôt de mettre en cohérence les planifications en cours dans le district (PDR), de les relier au PAFVG d'un côté et au PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) de l'autre et de donner une meilleure visibilité à cet axe de transports publics parmi les plus important de l'agglomération. Cela permettra de mettre en évidence les potentiels de développement pour la 3^{ème} voie dans le cadre du programme ZEB (Rail 2000 2^{ème} étape).

Lignes directrices, Nyon-Pays de Gex

Il s'agit d'une extension de l'étude du Plan directeur régional, en cours, au territoire adjacent du pays de Gex. Une réflexion de liaison des planifications de la région avec celles qui se feront dans le cadre du PACA Nations-Ferney.



Trait plein 8 PACA Traitillé Lignes Directrices

L'organisation générale

L'équipe de projet composée d'un représentant de chaque territoire assure la conduite et la coordination des études, le poste de junior accompagnera la cheffe de projet vaudoise pour le suivi des études émergeant au District de Nyon et l'aidera aussi dans la conduite globale du processus, il assurera aussi la partie technique de relais entre aggro, district et communes pour la gestion des données, cartes, etc.

L'équipe de projet en réfère au comité de projet (COPRO), composé de représentants des entités techniques de chaque territoire. Les décisions sont ensuite avalisées par le Comité de pilotage politique (COPIL) co-présidé par les deux conseillers d'Etat vaudois et genevois et le président de l'ARC, qui donne aussi l'impulsion au développement du processus. La région de Nyon et la Ville de Nyon y sont représentées. L'organisation mise en place assure une parfaite transparence dans la prise de décisions.

4. Modalités de conduite des études, coûts, financement et calendrier

Ce tableau résume le coût total des études du projet d'agglomération, ainsi que le total de la contribution vaudoise pour les années 2008-2010, montants TTC.

Etudes 2008-2010	fr. 8'050'000.00
Contribution française	fr. 3'755'000.00
Contribution genevoise	fr. 3'515'000.00
Contribution vaudoise	fr. 780'000.00
Contribution vaudoise	
Etudes 2008-2010	fr. 780'000.00
junior 2008-2010	fr. 90'000.00
Total	fr. 870'000.00

Ce tableau résume la répartition entre les partenaires vaudois, montants TTC

Etudes 2008	Conseil régional	fr. 63'000.00
Etudes 2009		fr. 75'000.00
Etudes 2010		fr. 80'000.00
		fr. 218'000.00
Etudes 2008	Ville de Nyon	fr. 42'000.00
Etudes 2009		fr. 50'000.00
Etudes 2010		fr. 55'000.00
	(financement en cours)	fr. 147'000.00
Etudes 2008-2010	Interreg VD	fr. 60'000.00
Etudes 2008	Canton de Vaud	fr. 105'000.00
Etudes 2009		fr. 120'000.00
Etudes 2010		fr. 130'000.00
	(requête LADE en cours)	fr. 355'000.00
	TOTAL études	fr. 780'000.00

junior 2008-2010	Conseil régional	fr. 45'000.00
junior 2008-2011	Canton de Vaud	fr. 45'000.00
	TOTAL	fr. 870'000.00
TOTAL conseil régional		fr. 263'000.00

Les trois territoires traitent en direct la gestion financière des études dont ils ont la maîtrise. Le solde de la participation de chacun complète les études gérées par les autres territoires. L'objectif est d'une part de répartir les études qui ont des conséquences transversales dans les trois territoires et d'autre part de traiter celles localisées dans le territoire concerné.

Un décompte annuel sur la base de l'avancement réel des études sera établi et fourni aux partenaires vaudois, leur contribution n'étant pas affectée à une étude particulière mais au total de ce qu'il incombe au canton comme obligation.

Il a été choisi de demander le versement de la contribution de 263'000 du Conseil régional en trois tranches indépendamment de leur utilisation annuelle, soit :

2008	78'000 (63'000 + 15'000 stagiaire)
2009	90'000 (75'000 + 15'000 stagiaire)
2010	95'000 (80'000 + 15'000 stagiaire)

Ces montants et ce calendrier correspondent aux engagements pris par le Canton, la Région et la Ville de Nyon. Le montant des études alimente un fond commun, il est donc indépendant de la date de la libération des fonds, par contre l'engagement du stagiaire sera décalé probablement de 2009 à 2011.

5. Conclusion

Nous nous sommes engagés dans la conduite de ce projet d'agglomération et il semble que le futur confirme cette nécessaire tendance à dépasser les frontières politiques pour acquérir une meilleure cohérence dans nos développements. Le District en fait tous les jours l'expérience avec les schémas intercommunaux, le Plan directeur régional, et ceci confirme l'importance de la poursuite de cette expérience, dont les objectifs concordent parfaitement avec ceux du développement de la région de Nyon (le paca NStCM est une des pièces de puzzle des LD régionales).

L'indication de l'efficacité des mesures de notre implication dans le PAFVG sera mise en évidence par le niveau de participation financière que la Confédération leur accordera. Il s'agira d'en faire le bilan et si nécessaire d'en améliorer la teneur.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°45-08 relatif à une demande de crédit CHF 263'000.- pour la contribution du Conseil régional aux études et au suivi des études du projet d'agglomération franco-valdo-genevois,

ouï le rapport de la commission de gestion et finances,

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'autoriser le crédit de CHF 263'000.-
(réparti en trois tranches de 78'000 pour 2008, 90'000 pour 2009 et 95'000 pour 2010) pour procéder aux études et au suivi d'études du PAFVG.

Le montant sera prélevé sur le fonds d'investissement régional et amorti sur cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 13 novembre 2008, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger

Annexe : le programme de travail détaillé 2008-2010